

# La revue catholique des idées et des faits

UT SINT UNUM!...

vendredi 24 août 1923

## Sommaire :

- |                                       |                       |
|---------------------------------------|-----------------------|
| La bataille de la Ruhr                | Baron Hervé de Gruben |
| Un fait divers instructif             | Comte Perovsky        |
| Par delà les frontières linguistiques | Camille Jacquart      |
| Hans Memling                          | Alexandre Masseron    |
| Les révélations particulières         | Chan. Paul Halfants   |
- Les idées et les faits : Chronique des idées : Routine et Tradition, J. Schyr-  
gens. — Russie, Omer Englebert.

## La Semaine

\* *La France a répondu à l'Angleterre. L'Allemagne peut payer, mais ne veut pas payer. La démonstration est lumineuse et le réquisitoire écrasant. Or, la France veut que l'Allemagne coupable paie au moins les Régions Dévastées, sans quoi une Allemagne vaincue sortirait de la guerre moins atteinte qu'une France victorieuse.*

*Si la Ruhr menace de conduire l'Allemagne à une catastrophe économique, ce n'est pas parce que la Ruhr est occupée, mais parce que la Ruhr est en grève. Que si l'Allemagne ne se sentait pas soutenue par l'Angleterre, elle céderait...*

*Le bon droit franco-belge est évident. Mais allez donc parler « droit » à la haute finance anglaise. Celle-ci se trouve devant deux volontés : la volonté allemande de ne pas payer et la volonté française de*

*se faire payer. Elle croit que son intérêt est de soutenir la mauvaise foi contre le bon droit. Elle se trompe. Elle se sait puissante. Elle se croit toute-puissante. Elle exagère.*

*Si l'économie européenne est bouleversée, si le commerce anglais ne va pas, c'est que l'Allemagne qui peut résoudre le problème des réparations, se refuse à le faire.*

*Evidemment si la France cédait, «business» reprendrait bien vite. Mais si la finance britannique ne se préoccupe guère de la France, celle-ci se désintéresse... un peu du commerce britannique.*

\* *Un point clair à l'horizon : la Rhénanie, qui «paie» en ce moment pour tout le Reich, pourrait bien finir par la trouver mauvaise et se détacher d'une Prusse qui la conduit aux abîmes.*

Bruxelles : 38, Boulevard Botanique.

Il n'y a pas  
de  
meilleur  
**CHOCOLAT**  
que  
**DUC**

**CHOCOLAT**



**DUC ANVERS**

**MARQUES :**

Régal DUC

Lina DUC

José DUC

Minon DUC

Isis DUC

## Crédit Général Liégeois

SOCIÉTÉ ANONYME

Capital : 60.000.000 Réserves : 17.000.000

*Siège Social* : LIÈGE, rue Georges Clémenceau, 5

*Succursale* : BRUXELLES, rue Royale, 68  
rue des Colonies, 35

*Agences* : ANVERS, avenue de France, 119  
BRUGES, rue Nicolas Despars, 11  
CHARLEROI, Quai de Brabant, 16  
COURTRAI, rue de Tournai, 30  
MONS, rue de la Station, 16  
OSTENDE, Square Marie-José, 1  
ROULERS, place Saint-Amand, 29

*Bureaux* : BRUXELLES-MARITIME,  
place Saintelette, 30  
VILVORDE, rue de Louvain, 18  
FOSES — GHISTELLES — PONT  
A CELLES — SPRIMONT — THOU-  
ROUT-FRAMERIES - LENS s/DENDRE

*Filiales* : CRÉDIT GÉNÉRAL LIÉGEOIS, A. G. Edel-  
strasse, 5, à Aix la-Chapelle.

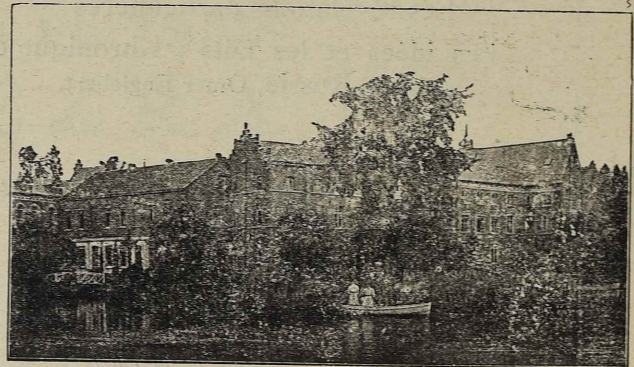
BANQUE D'EUPEN ET DE MALMÉDY,  
à Eupen et Malmédy.

*Escompte de valeurs commerciales — Ouverture de Crédit —  
Comptes de dépôts — Avances sur titres — Lettres de crédit  
et chèques sur les principales villes belges et étrangères.*

*Encaissement de coupons — Ordres de Bourse — Dépôts de titres  
— Vérification des tirages à la demande des clients —  
Souscriptions aux emprunts d'Etat, de villes, de sociétés, etc.*

**-LOCATION DE COFFRES-FORTS  
CREDIT A L'EXPORTATION ET A L'IMPORTATION**

## Institut S<sup>TE</sup>-ANNE



DIRIGÉ PAR LES

**SŒURS DE L'UNION AU SACRÉ-CŒUR**

*situé dans un coin du pays brabançon*

à **HOEGAERDE (près Tirlemont)**

*au sein d'un vallon choyé par la nature  
entouré d'un parc de 7 hectares*

**SECTION MÉNAGÈRE SUPÉRIEURE**

**SECTION DES LANGUES MODERNES**

*Chaque élève jouit d'une chambre garnie*

**Prix de la Pension : 1800 francs**

# La bataille de la Ruhr

Il vaudrait mieux dire : la plus récente phase de la bataille du Rhin. La Ruhr a pris dans l'acception commune une valeur symbolique et confuse qu'il y a lieu de préciser. En réalité, si le bassin industriel de la Ruhr est le principal foyer du combat actuel, le champ de bataille s'étend à toute la région rhénane, de même que la lutte que nous soutenons n'est qu'un épisode d'une rivalité immémoriale et tenace qui fait de cette région ouverte et prospère l'enjeu du conflit des races occidentales.

Quelles furent les péripéties de la bataille, quel est son caractère particulier, son aspect moral, quel dénouement peut-on lui prévoir : autant de questions qui se pressent à l'esprit et dont la réponse est digne de la plus attentive étude.

\* \* \*

Une seconde phase de l'histoire de l'occupation rhénane s'ouvrait le 8 mars 1921, par l'application de la politique dite des « Sanctions ». Cette période est intéressante, parce qu'elle apporte une première et profonde modification au régime organique originaire de l'occupation et aussi parce qu'elle réalise une ébauche de l'action qui sera poursuivie deux années plus tard à bien plus grande échelle et dont cette tentative peut être considérée comme la répétition générale. Deux différences marquent cependant ces deux politiques, c'est que celle des sanctions est menée du commun accord des Alliés et que — par voie de conséquence, peut-on dire — les Allemands n'y opposent pas de résistance. Ceci, soit dit en passant, éclaire singulièrement les fondements de la rébellion que le Reich opposera en 1923 à la politique franco-belge des gages.

Les faits sont connus : les négociations de Londres ayant été rompues le 7 mars 1921, les villes de Dusseldorf, Duisbourg et Ruhrort furent occupées militairement le lendemain. Dans la note qu'il avait remise à la délégation allemande le 3 mars, M. Lloyd George avait fait part de cette décision en y ajoutant l'intention des gouvernements de prélever 12% sur le montant des importations allemandes et d'encaisser les droits de douane perçus à la frontière allemande des territoires occupés. Le tarif allemand resterait en vigueur. D'autre part, le long du Rhin et de la limite des têtes de pont on installerait temporairement des postes douaniers qui appliqueraient un tarif à déterminer par la Haute Commission. Le régime des sanctions prit partiellement fin le 15 septembre 1921, par la suspension des mesures douanières en territoires occupés. Les trois villes restèrent occupées et soumises directement à l'autorité du général commandant en chef.

Le 11 janvier 1923, le rideau se lève sur un nouvel acte. Les troupes franco-belges pénètrent dans la Ruhr. Ce n'est pas ici le lieu d'examiner les rétroactes ni le fondement juridique de cette action de saisie exécutoire.

Tout notre bon droit repose sur le fameux § 8 de l'annexe II à la partie VII du Traité de Versailles, aux termes duquel

*« les mesures que les Puissances alliées et associées auront le droit de prendre en cas de manquement volontaire de l'Allemagne, et que l'Allemagne s'engage à ne pas considérer comme des actes d'hostilité, peuvent comprendre des actes de prohibition ou de représailles économiques et financières et en général telles autres mesures que les gouvernements respectifs pourront estimer nécessaires par les circonstances ».*

La discussion soulevée par l'interprétation de cet article a été vidée dans la réponse que le Gouvernement français a adressée le 8 mars 1923 au memorandum allemand du 15 février. Mais comme cette interprétation s'écarterait de l'opinion anglaise, la mise en vigueur de la politique des gages dans les territoires soumis à l'autorité mixte de la Haute Commission Interalliée des territoires rhénans et régis par l'accord international dénommé « arrangement rhénan », risquait d'amener la tension avec l'Angleterre jusqu'à son point de rupture. Le problème consistait à traduire cette divergence dans la pratique tout en ménageant une alliance qu'on ne voulait pas briser. La solution fut bâtarde et révélait bien les incertitudes de la politique anglaise. Le Haut Commissaire britannique reçut pour mission de s'abstenir sur toutes les questions touchant de près ou de loin à la saisie des gages. Toutes les ordonnances portant sur cette matière et dénommées « spéciales » furent prises en Haute Commission à la majorité des voix française et belge. Par une anomalie singulière, elles ne furent pas appliquées dans la zone d'occupation anglaise de Cologne, qui devint un territoire d'exception où continua de régner le régime antérieur, l'ordre ancien. Cologne devint une sorte d'îlot de paix et, il faut bien le dire, un relais et un foyer de la résistance allemande.

Dans les territoires nouvellement occupés de la Ruhr et les anciennes têtes de pont de Dusseldorf, Duisbourg-Ruhrort, la situation est plus simple parce que le Général Commandant en Chef spécialement mandaté par les Gouvernements français et belge édicte ses mesures sous forme d'arrêtés ayant force de loi du fait de l'occupation militaire. D'ailleurs, les deux autorités restent en relations étroites pour suivre une ligne de conduite commune et, à part certaines différences nées surtout de situations spéciales aux régions subordonnées à leurs ordres, les prescriptions suivent de part et d'autre une marche à peu près parallèle et soumettent l'ensemble des territoires occupés à un régime quasi uniforme.

La première mesure vise la mainmise sur les ressources financières du Reich que l'on a dénommées les « gages productifs » : douanes, licences, forêts domaniales. Plus tard viendront s'y ajouter l'impôt sur le charbon et certains impôts indirects sur les vins et les tabacs. Les réparations en nature, dont la livraison de bon gré a été interrompue, seront poursuivies par des saisies dans les usines : les engrais, les produits chimiques seront fournis comme par le passé, malgré l'abstention allemande.

Mais tout de suite l'on va au plus pressé, à l'enjeu le plus

palpable : le charbon et le coke. Un organisme nouveau, la Mission Interralliée de Contrôle des Usines et des Mines, placé immédiatement sous les ordres du Général Commandant en Chef les armées alliées, et chargé primitivement de contrôler la production et la répartition des charbons se voit, par suite de la carence allemande, investi de la charge de fournir la Belgique et la France des quelque 15.000 tonnes de charbon et 10.000 tonnes de coke qui constituent leur supplément de ration journalière indispensable. Après détermination et conservation des stocks constitués sur le carreau de la mine, son rôle est d'en assurer le transport, et, après leur épuisement, d'en diriger l'extraction. Par suite du mauvais vouloir des Allemands, dont le premier geste fut de transporter d'Essen à Hambourg le siège de leur *Kohlensyndikat*, organe de leurs trusts charbonniers, chacune de ces mesures devint une entrave à la production des houillères. Nombre d'usines de la région même de la Ruhr sont privées de ce fait de leur alimentation en combustibles. Pour en arrêter complètement l'évasion, on constitue le système des « Dérégations ». Aucune tonne de charbon, plus tard aucun produit industriel, ne pourra être introduit en Allemagne non occupée que par « dérogation » à l'interdiction générale.

Ici se manifeste l'aspect essentiel du système qui consiste non seulement à se payer soi-même sur les revenus de l'Allemagne, mais surtout à amener tout le Reich à résipiscence et à capitulation en le touchant dans son organe vital de la grande industrie ; la Ruhr sera engorgée, le reste du Reich sevré, toute l'économie générale de l'Allemagne, horlogerie minutieuse, délicate et savante, sera enrayée et faussée. Plus tard la mesure sera complétée par l'institution d'une barrière douanière qui frappe d'un droit, minime d'ailleurs les marchandises venant d'Allemagne non occupée. Cela suffira, par discipline patriotique, pour enrayer leur arrivée comme l'institution des « dérogations » avait arrêté leur sortie.

Les Allemands ont répondu à nos ordonnances par des instructions ministérielles, qui en prennent le contre-pied, opposant point par point leur veto à nos injonctions, élaborant tout un système d'abstention, de grève perlée, de sabotage, d'espionnage, de secours ; dressant leurs instructions contre nos ordres, leurs sanctions contre nos sanctions.

Dès le 20 janvier l'agence Wolff mande de Berlin :

*La H. C. I. T. R. a promulgué 3 Ordonnances, ordonnant la réquisition des Douanes et des impôts sur le charbon, le produit des forêts et la saisie de toutes les archives concernant ces ressorts. Ces Ordonnances constituent une violation grave de la souveraineté administrative et financière du Reich allemand, de la Prusse, Bavière, Hesse et Oldenbourg. Les gouvernements intéressés considèrent ces Ordonnances comme illégales et nulles et attendent de tous les fonctionnaires des pays occupés qu'ils résisteront sans fléchir, à ces Ordonnances contraires au droit et leur donnent l'assurance qu'ils les soutiendront expressément si des violences, contraires au droit, leur étaient faites.*

*Les gouvernements du Reich et des Etats de Prusse, Bavière, Hesse et Oldenbourg ont donné les ordres suivants :*

*« L'action des gouvernements belge et français constitue une grave violation du droit des gens et du traité de Versailles. En conséquence, les ordres et Ordonnances, qui par suite de cette action seraient donnés aux fonctionnaires allemands n'ont pas force de loi. Les gouvernements intéressés du Reich, de Bavière et de Hesse donnent donc aux intéressés l'ordre de ne pas exécuter les ordres et Ordonnances des puissances occupantes et de n'exé-*

*cuter que les ordres de leur propre gouvernement. Cet ordre s'étend également aux pays précédemment occupés, pour toutes les mesures qui sont en contradiction avec les dispositions de l'Arrangement rhénan ».*

Signé : CUNO, BRAUN, VON KNILLING, ULRICH, TANTZEN.

Certaines personnes mal informées en éprouvèrent peut-être quelque surprise, mais en fait les ordres du Reich furent dans leur ensemble ponctuellement observés. Le gouvernement de Berlin exagère sans doute lorsqu'il prétend que la résistance est spontanée et qu'il n'est pas en son pouvoir de l'empêcher. Cependant il faut reconnaître qu'avec toute leur méthode, toute leur discipline, toute leur patience, les Allemands réalisèrent le mot d'ordre de la résistance passive. Ils évitent le contact, ils cèdent à la pression, mais ils ne font rien qui puisse ressembler à une soumission ou à un concours. De même qu'ils arrêtent l'extraction du charbon dans la mine où un soldat allié est venu monter la garde sur les stocks, ils quittent la gare et toute la section de voie où passe le wagon chargé de charbon qui se dirige vers la France. Aussi comme une traînée de poudre la grève s'étend sur tout le réseau rhénan-westphalien. Après avoir paré au plus pressé pour les transports de charbon et de troupes, les Alliés créent un organisme nouveau, la Régie franco-belge des chemins de fer, qui reprend l'administration des voies ferrées.

Toujours en vue de tourner l'ordre des Alliés, les transports par camions, tramways, autos se multiplient ; il faudra les entraver. Toute une catégorie de fonctionnaires : les douaniers et les 180.000 cheminots se croisent les bras. Ils seront mis en demeure de reprendre le travail et sinon expulsés. En fait les expulsions sont limitées par la faculté matérielle de transporter les « rapatriés ». Les journaux publient des appels à la résistance ; ils sont interdits. Comme de plus les services de poste, de télégraphe et de téléphone sont désorganisés dans une large mesure, les nouvelles se font rares. Des journaux clandestins, toute une propagande souterraine visent à soutenir le moral de la population. Tous les phénomènes économiques et psychologiques d'une occupation militaire — bien connue et à quel prix ! en Belgique — se font jour. La population au début surtout s'abstient de prendre les trains de la Régie. Il en résulte qu'elle est à peu près privée de moyens de communication. Seule l'artère fluviale du Rhin, placée sous le régime d'un accord international, reste librement ouverte à la circulation. D'ailleurs, le transport des marchandises est fortement diminué ; le transit se détourne du Rhin par ordre autant que par inquiétude. Le gouvernement fait dresser des listes noires des commerçants qui se soumettent au régime nouveau et même des particuliers qui prennent les trains.

Toutes ces entraves à la circulation ont amené un chômage considérable. A tous les ouvriers frappés immédiatement ou indirectement par les ordres de résistance passive, le gouvernement alloue l'intégralité ou une forte proportion du salaire, souvent payé d'avance. Sa générosité va jusqu'à ouvrir des crédits, qui se chiffrent par des sommes fabuleuses, pour soutenir les usines, les entreprises, les hôtels qui ont à souffrir de la « résistance ». Une gigantesque organisation, la *Rhein- und Ruhrhilfe*, pour partie officielle, pour partie privée, est chargée de monnayer les secours. Les fonds qu'elle transporte sont du reste saisis à toute occasion par les autorités militaires. Une autre conséquence directe et bien connue de la résistance allemande est la dégringolade du mark, dont on ne peut que

deviner les répercussions formidables. Au point de vue financier c'est une catastrophe, au point de vue social, une révolution.

La lutte passe du terrain économique sur le domaine patriotique : l'honneur, l'intégrité de la patrie allemande sont en jeu. La pression officielle, l'entraînement de la masse, la discipline nationale ont porté leurs fruits. Les fonctionnaires, par devoir d'état, encourent l'expulsion. Les ouvriers, par obéissance syndicale, refusent de nous prêter leur travail. La population, calme au début, indécise et un peu apeurée, obéit à son gouvernement. Mais ce n'est pas faute d'excitation à la haine que la lutte ne dégénère pas en conflit général et sanglant ; les attentats individuels et répétés contre les chemins de fer se chargent d'en administrer la preuve. Pour mieux en assurer la garde, la surveillance des voies ferrées est, par ordonnance de la Haute Commission, mise à charge des administrations communales. La négligence dans cette garde est punie de réclusion et la commune tenue pour civilement responsable, solidairement avec le Reich, des dégâts causés. De plus, l'interdiction presque complète de la circulation dans une zone déterminée est prescrite pour un certain temps lorsqu'un attentat a révélé qu'une région était particulièrement menacée. Enfin la frontière orientale des territoires occupés est à diverses reprises fermée en vue d'arrêter les saboteurs, et en conséquence les pays rhénans sont complètement séparés du reste de l'Allemagne. Cette barrière de police, superposée à la barrière douanière, achève l'isolement des territoires occupés.

Le Reich menace de travaux forcés ses nationaux qui collaborent à nos entreprises ; il s'agit de les protéger. Des peines rigoureuses frappent les auteurs de menaces et d'attentats contre les Allemands qui nous secondent de leurs services et protègent les personnes et l'outillage des Alliés. Toute une législation pénale s'élabore qui punit tous les encouragements et tous les secours apportés à la résistance. Les jugements rendus par les conseils de guerre ont témoigné de la sévérité avec laquelle s'exerçait la répression (1).

Baron HERVÉ DE GRUBEN.



## Un fait divers instructif

L'image que ces mots : *gouverneur-général Russe « tsariste »* évoquent dans l'esprit de ceux qui ne connaissent pas la Russie d'avant 1917 est, je suppose, généralement celle-ci : une espèce de butor botté et éperonné, parlant haut, jouant ferme et buvant sec ; maniant le *knout* classique à tout propos et hors de propos ; véritable cône d'abondance pour châtiments plus ou moins barbares de toutes sortes en commençant par les verges et en finissant par le gibet ; brisant, broyant, foulant aux pieds tout ce qui lui déplait ou le gêne ; ne connaissant aucun frein à ses caprices et ses fantaisies... Eh bien ! si pareille description a pu être exacte parfois, un exemple tout récent nous prouve à l'évidence qu'elle comporte de notables exceptions. Et la démonstration sera péremptoire.

\* \* \*

Deux anciens gouverneurs-généraux Russes de Finlande (province autonome de l'Empire russe de 1809 à 1917) : MM. Gerhard, « con-

seiller privé actuel », ancien membre du Conseil de l'Empire Russe, et le lieutenant-général Beckmann, végétaient ces temps derniers à Moscou dans des conditions très pénibles. Le triomphe du bolchevisme les avait en fin de compte jetés sur le pavé ; le « prolétariat » victorieux ou ceux qui parlaient en son nom — ce qui pour moi est, je le confesse, tout comme — avait impitoyablement dépouillé ces deux vieillards de leur avoir comme il avait fait pour tant d'autres. Heureux encore que les attentions homicides de la Loubianka (1) leur aient été épargnées.

Les deux gouverneurs-généraux avaient régi la Finlande à une époque particulièrement délicate. Nicolas II, en montant sur le trône (en 1894) avait, comme tous ses prédécesseurs depuis Alexandre I, confirmé par manifeste les droits et privilèges de la Finlande comme province autonome (les Finlandais parlaient même à cette occasion d'« Union réelle » ou « Union personnelle »). Cela ne l'empêcha malheureusement pas d'envoyer à Helsingfors, en 1898, le général Bobrikoff qui se comporta à peu près comme s'il n'y avait jamais eu de manifeste impérial et gouverna à sa guise en poursuivant une politique d'« unification » à outrance. Le revolver d'Eugène Schaumann, promu immédiatement héros national (il se suicida, son crime accompli) mit fin aux jours et au régime de Bobrikoff. Son successeur (1904), un des innombrables princes Obolensky, fut plutôt terne. Il avait donné de grandes espérances aux amateurs de la « manière forte » en faisant passer par les verges, comme gouverneur de Harkow, maints paysans pillards (2) ; il avait à ce propos soulevé la haine implacable des éléments radicaux de l'« intelligentsia » pour laquelle l'intangibilité complète, absolue du bas du dos moujikien a de tout temps été le plus sacré des *Credo*. Mais impitoyable au moujik pogromisant, le Prince Obolensky se montra plus coulant envers les autonomistes finlandais qu'on n'avait pu le croire. Son régime fut une période de transition. Les événements révolutionnaires d'octobre-novembre 1905, succédant aux désastres de la guerre japonaise, événements qui eurent leur répercussion en Finlande, amenèrent la retraite du prince : aussitôt que des désordres eurent éclaté à Helsingfors, il se retira bravement à bord du cuirassé *Slava* et fut un peu plus tard remplacé par Gerhard.

Entretiens Nicolas II, pour calmer les esprits avait, par un nouveau manifeste, déclaré suspendre l'action d'un troisième manifeste paru en février 1899 et lequel était particulièrement honni des Finlandais comme décidément attentatoire à leurs privilèges. Un changement décisif dans la politique suivie à l'égard du « Grand-Duché » s'imposait. Gerhard fut l'homme de cette politique. En peu de temps il pacifia les esprits. Les mesures vexatoires furent rapportées ; ceux que Bobrikoff avait expulsés rentrèrent ; la presse fut démuselée ; une Diète nouvelle élue sur la base du suffrage universel direct pour les deux sexes convoquée ; et les privilèges spéciaux de la Finlande sanctionnés par Nicolas II une seconde fois (1906). Le général Beckmann qui remplaça Gerhard poursuivit la même politique.

Elle ne fut malheureusement appliquée que pendant trois ou quatre ans. Stolypine, devenu premier ministre et ministre de l'Intérieur, y était opposé ; et il trouva dans la Douma un instrument docile de sa politique anti-autonomiste à l'égard de la Finlande.

Il faut avouer que certains des privilèges possédés par les citoyens du « Grand-Duché » pouvaient à bon droit paraître exagérés : c'est ainsi qu'un Finlandais avait en Russie absolument les mêmes droits que les Russes, alors qu'un Russe était loin de posséder les mêmes droits au pays pittoresque des mille lacs. Exemple concret : un Finlandais pouvait (et le fait s'est produit) devenir en Russie ministre ; un Russe ne pouvait pas être en Finlande préfet — ou même beaucoup moins (3) ! La situation était à ce point de vue indubitablement ba-

(1) Rue de Moscou où se trouve le G. P. U., ancienne « Tché-Ka » (tchrezvytchaïka).

(2) Dans les salons pétersbourgeois (il n'y avait pas encore de Petrograd à l'époque) on lui appliqua même à cette occasion le surnom d'*Obolensky sec* !! (*sec* est le passé du verbe *setch*, fustiger, rosser).

(3) Autre privilège plutôt exorbitant : la Finlande était dispensée du service militaire moyennant un versement annuel de vingt millions de marks finlandais au Trésor russe. Elle n'a pris aucune part comme contingents à la guerre mondiale ! Pareils faits n'étaient certes pas naturels. Mais les souverains russes avaient comme à plaisir embrouillé la situation en sanctionnant l'un après l'autre les privilèges finlandais ; on ne pouvait donc remédier à cette situation qu'en usant d'un extrême doigté. On procéda autrement — et on eut tort.

(1) La fin de cette étude paraîtra dans notre prochain numéro.

roque ; un changement s'imposait ; mais les multiples promesses données obligeaient bien à quelque chose, semblait-il ; une double prudence était de mise ; pourtant, on passa outre. Stolypine pensa pouvoir recourir à la manière semi-forte ; une loi d'unification, qui soulevait en Finlande à juste titre les plus vives appréhensions, passa à la Douma en un tour de main (1910). Sein remplaça Beckmann comme gouverneur-général à Helsingfors et y resta après l'assassinat de Stolypine (1911). Ce fut le dernier gouverneur-général russe. La Révolution le « détrôna » (1917). Sa politique avait été à peu près celle de Bobrikoff.

\* \* \*

Le gouvernement finlandais eut, par l'intermédiaire de son représentant à Moscou, connaissance de la situation pénible de MM. Gerhard et Beckmann, dont le premier a quatre-vingt-cinq ans et le second soixante-quinze. M. Makrel — l'envoyé en question — les vit à plusieurs reprises et en fin de compte proposa à son gouvernement de les inviter à venir en Finlande. Cette proposition fut unanimement acceptée par le Cabinet finlandais et l'invitation transmise. Elle fut naturellement accueillie avec empressement et gratitude. Les difficultés et formalités innombrables qui se présentent chaque fois qu'un citoyen non-bolchéviste de la « libre » Russie veut sortir du paradis communiste une fois victorieusement surmontées, M. et M<sup>me</sup> Gerhard et M. et M<sup>me</sup> Beckmann partirent pour la Finlande et y arrivèrent sans encombre. Ils yont été admirablement accueillis. Ils y sont les hôtes de l'Etat dans le beau sanatorium de Hallila ; une somme d'argent a été mise à leur disposition ; aucune attention ne leur a été épargnée. La population a fait chorus avec les autorités. On a été jusqu'à faire des collectes pour permettre à ces victimes du « prolétariat » victorieux moscovite de se procurer des vêtements. Désormais voilà l'avenir de ces honnêtes gens et excellents serviteurs de l'Etat russe assuré : puissent-ils vivre encore de longs jours dans ce beau pays de *Suomi* (nom finnois de la Finlande), beau dans sa tristesse monotone, entourés d'une sympathie et d'une estime si méritées !

Excellents serviteurs de l'Etat Russe en effet. Que ne s'était-il toujours conformé à la ligne politique suivie par le « Conseiller privé actuel » Gerhard et le général Beckmann ! Que de crises lui eussent été alors épargnées ! Qui sait même s'il n'eût réussi à éviter l'écueil de la Révolution ? Une monarchie, même à pouvoirs étendus entre les mains du monarque ; même pas nécessairement constitutionnelle ; mais qui, incarnée en un souverain intelligent (condition *sine qua non*), eût poursuivi une politique de tolérance et de conciliation à l'égard des « allogènes » ; qui, au lieu de combler de ses faveurs une « orthodoxie » spéciale *ad usum Delphini*... ou plutôt *Imperatoris*, eût tenu la balance égale entre « orthodoxes » et « hétérodoxes » ; qui eût laissé les Israélites tranquilles ; qui eût prêté l'oreille à une partie tout au moins des aspirations de la fraction pondérée et modérée de l'« intelligentsia » — mon Dieu ! Mais une pareille monarchie avait de très sérieuses chances de durer cinquante ans encore.

Les choses ont malheureusement tourné autrement... Du reste, il ne s'agit pas de cela pour le moment. Si j'ai cité l'« instructif fait divers » auquel sont mêlés les noms de MM. Gerhard et Beckman, ce n'était pas pour récriminer une fois de plus contre un passé irréparable. C'était pour montrer que même sous un règne comme celui du malheureux Nicolas II, il arrivait parfois au défunt régime d'avoir la main heureuse dans le choix de ses hauts fonctionnaires. Car tout le monde sera, je pense, de mon avis que le « fait divers » n'est pas banal. Ce n'est pas souvent qu'on voit un pays, qui vient de secouer un « joug » étranger, se comporter de pareille façon à l'égard de fonctionnaires étrangers l'ayant gouverné alors que ce « joug » pesait encore sur lui. Si l'attitude du gouvernement et de la population de Finlande en cette matière leur fait certes beaucoup d'honneur, il reste acquis que l'épisode n'en projette pas moins un jour favorable sur ce régime « tsariste » auquel les coups de pied de l'âne sont en général si peu ménagés...

Comte PÉROVSKY.



*Nous prions une fois de plus nos abonnés qui rece-  
vraient irrégulièrement la REVUE de réclamer au  
Bureau de poste qui les dessert et de nous aviser.*

## Par delà les frontières linguistiques <sup>(1)</sup>

5. — Les dissidents

On sait que deux groupes linguistiques belges forment des blocs presque entièrement homogènes séparés par une frontière immuable depuis des siècles. Je montrerai bientôt qu'il se produit néanmoins un événement considérable qui est de nature à changer les rapports des deux groupes et à faire apparaître la question linguistique sous un jour nouveau.

Pour le moment, examinons si, à l'intérieur de chacun des deux groupes, il n'y a pas des éléments dissidents appartenant à l'autre groupe et quelle est leur importance.

Le tableau II donne la répartition des langues parlées par province.

Je laisse de côté la province de Brabant qui est mixte et sur laquelle je reviendrai plus loin.

Dans les provinces flamandes on a compté 63,158 personnes qui ont déclaré connaître exclusivement le français. La moitié à peu près, soit 30,189 habitent la Flandre Occidentale. La province d'Anvers en possède 12,642, la Flandre Orientale 11,156, le Limbourg 9,171.

En y ajoutant 617 personnes parlant l'allemand seulement et 725 personnes parlant le français et l'allemand, on arrive à environ 64,500 habitants ne connaissant pas le flamand.

Dans les provinces wallonnes, on a relevé 30,506 personnes ne parlant que le flamand, dont 14,989 pour la province de Liège et 14,724 pour la province de Hainaut.

Il faut y ajouter 15,587 personnes ne parlant que l'allemand dont 8,315 dans la province de Liège et 7,167 dans la province de Luxembourg, ces deux groupes formant des îlots compacts au nord de l'arrondissement de Verviers et au nord-est de l'arrondissement d'Arlon.

Avec 508 personnes parlant le flamand et l'allemand, cela fait 46,601 habitants des provinces wallonnes ne connaissant pas le français.

Dans les Flandres, la Wallonie et le Brabant il y a des habitants qui parlent les deux ou les trois langues nationales. Il y a 960,960 personnes bilingues et 34,158 trilingues, soit 995,118.

On en compte 414,839 soit 41.68 p. c. dans les provinces flamandes ; 115,119, soit 11.47 p. c. dans les provinces wallonnes et 465,160, soit 46.75 p. c. dans la province de Brabant.

En se demandant si ces bilingues et trilingues appartiennent ethnographiquement au groupe au milieu duquel ils se détachent par la connaissance d'une seconde langue, on soulève la question de la concordance de la langue et de la race. Il s'agit de savoir si les personnes qui parlent le français et le flamand en Flandres sont d'origine flamande et si les personnes qui parlent le français et le flamand en Wallonie sont d'origine wallonne. Cela m'amène à dire quelques mots du point de vue ethnographique.

(1) Voir la *Revue catholique des idées et des faits* du 17 août 1923.

## 6. — Flamands et Wallons

Combien compte-t-on en Belgique de Flamands et de Wallons ? Telle est la question que posent à la statistique des langues parlées ceux qui cherchent à établir la force respective des deux groupes ethniques qui constituent la population belge.

Il est évident que cette statistique ne peut pas fournir une réponse absolument satisfaisante. Elle est faite avant tout dans un intérêt administratif et non pas avec un but scientifique, comme je l'ai rappelé plus haut.

Une question portant sur la langue maternelle au lieu de la langue d'usage serait, au point de vue des constatations ethnographiques, beaucoup plus adéquate. J'ai dit pourquoi la statistique belge a toujours refusé d'utiliser cette formule, dont l'application donne lieu à des difficultés insurmontables dans les régions mixtes et les ménages mixtes.

Avec le système actuel, celui de la langue usuelle, il n'est pas possible de déterminer exactement le nombre des habitants appartenant à l'un ou l'autre groupe ethnique. Il y a des Flamands d'origine qui parlent le français ; il y a aussi, en moindre quantité, des Wallons émigrés dans les Flandres qui parlent le flamand. Les ouvriers flamands notamment qui s'établissent en bon nombre dans les régions industrielles du Hainaut, parlent le français pour ainsi dire exclusivement dès la seconde génération.

D'autre part, il y a le groupe des bilingues et trilingues. Ceux qui parlent le français et le flamand sont-ils des Flamands ou des Wallons, en Flandre et en Wallonie ?

Même la réponse à la question concernant la langue parlée le plus fréquemment ne donne pas la solution dans tous les cas, car la préférence peut être et, en fait, est imposée dans la plupart des cas par le milieu, abstraction faite de toute influence d'origine et de race.

C'est le reproche qui a été parfois adressé, dans certains milieux flamands, à la méthode suivie actuellement pour le recensement des langues. Elle aboutit, dit-on, à faire disparaître dans la statistique le caractère flamand d'un certain nombre d'habitants, obligés à se servir habituellement du français dans la région mixte du Brabant notamment, alors qu'ils sont originaires des Flandres et devraient être ajoutés aux contingents flamands.

Au point de vue de la statistique des langues parlées, cette critique n'est évidemment pas fondée. Au point de vue du dénombrement des groupes ethniques flamand et wallon et pour autant que la question présente de l'intérêt, l'observation repose sur un fond de vérité. Et elle est d'autant plus importante qu'elle touche au problème très intéressant de la dénationalisation — si l'on peut ainsi dire — des éléments flamands qui quittent les provinces flamandes pour aller s'établir dans les régions mixtes ou en Wallonie.

Ils se laissent rapidement assimiler par leur nouveau milieu. Perdent-ils avec l'usage de leur langue maternelle, leurs autres caractères ethniques, les qualités et défauts particuliers de la race flamande ? Il est permis d'en douter ; seulement ces caractères, cette mentalité spéciale, ces qualités physiques et morales, pour autant qu'elles se différencient de celles de la race wallonne, ne peuvent plus être saisies par la statistique. Je ne dis pas qu'elles ne parviendraient pas, à force de se faire sentir avec une puissance suffisante, à exercer une influence sur le milieu auquel elles sont intégrées.

Quoi qu'il en soit, et sous toutes les réserves impliquées dans les considérations ci-dessus développées, voici quelques

indications que l'on peut tirer de la statistique des langues combinées avec les statistiques démographiques.

Il y a, dans la statistique des langues, deux catégories de recensés dont le caractère ethnique apparaît moins clairement que celui des autres groupes ou n'apparaît pas du tout ; ce sont les bilingues et les trilingues, d'une part, et ceux qui ne parlent aucune langue nationale.

Il s'agit de les départager entre les deux groupes ethniques. Nous ne possédons pour ce faire, aucun critère certain. Procédons par supputation.

On peut admettre que, dans leur généralité, les personnes bilingues et trilingues habitant les provinces flamandes appartiennent à la race flamande. Leur nombre s'élève à 414,839.

Les bilingues des provinces wallonnes — je laisse de côté les trilingues qui appartiennent pour une bonne partie au groupe allemand — peuvent être comptés pour moitié à la race flamande. Leur nombre est de 109,985 ; la moitié 54,992.

En ce qui concerne les bilingues de la province de Brabant, j'estime qu'on reste en dessous de la vérité en admettant que la moitié peut être rangée parmi les Flamands ; je dirai tantôt les raisons qui me font émettre cette appréciation.

Donc sur 451,593 bilingues du Brabant, la moitié, soit 225,796, seraient à ajouter au groupe flamand. En tout, le nombre des bilingues d'origine flamande serait de 695,627.

Reste le groupe de ceux qui ne parlent aucune langue nationale et dont la majeure partie est constituée par les enfants en dessous de deux ans. On peut ranger parmi la population flamande, sans se tromper de beaucoup, la totalité des personnes faisant partie de ce groupe dans les provinces flamandes soit 154,493 ; en y ajoutant les deux tiers de ce groupe dans le Brabant, soit 37,476, le total ferait 191,969 soit à peu près les deux tiers de l'ensemble du groupe pour le royaume qui est de 303,243.

Cela correspond du reste à l'importance proportionnelle du nombre des enfants en pays flamand et en pays wallon.

Au total, il y aurait 887,596 unités à ajouter aux personnes qui ne parlent que le flamand.

Le nombre de personnes ne parlant que le flamand étant de 3,187,073, on arriverait ainsi à évaluer, en chiffres ronds, à 4,075,000 le nombre de personnes d'origine flamande en Belgique en 1920. Les Wallons compteraient environ 3,125,000 unités ; avec les étrangers au nombre de 150,000, et les groupes parlant le français et l'allemand, le flamand et l'allemand comprenant environ 54,290 personnes, cela fait le total de la population soit 7,405,000 habitants environ.

Les résultats de cette supputation — ce n'est pas autre chose — paraîtront à d'aucuns trop favorables aux Flamands. J'estime, quant à moi, qu'ils ne font pas la part trop belle à la partie flamande de la population. Quelques constatations empruntées à mes études démographiques me confirment dans cette opinion.

Voici quel a été le total des excédents des naissances sur les décès de 1880 à 1920 dans les différentes provinces :

Anvers	413,566	Hainaut	236,384
Flandre Occid.	298,018	Liège	194,265
Flandre Orient.	376,204	Luxembourg	57,892
Limbourg	128,818	Namur	65,993
Louvain (arr.)	121,758	Nivelles (arr.)	37,341
	1,338,364		591,985
Bruxelles (arr.)	213,712		

Soit au total 2,143,951, dont la région flamande fournit 62.43 p. c., à peu près les deux tiers, la Wallonie 27.61 p. c. et l'arrondissement de Bruxelles le reste soit 9.96 p. c.

La population du royaume a passé de 5,520,009 en 1880 à 7,405,569 en 1920 (non compris Eupen et Malmédy) soit une augmentation de 1,885,560. La différence entre cette augmentation et celle qui serait résultée de l'excédent des naissances sur les décès, est due au fait des émigrations. La Belgique a donc perdu par excédent d'émigration sur les immigrations 258,391 personnes en 40 ans.

Il faut remarquer que, de 1910 à 1920 seulement, le nombre des étrangers ayant quitté la Belgique s'élève à plus de 100,000.

On peut faire le même calcul pour chacune des parties du pays et l'on obtient les résultats que voici.

*Excédents d'immigrations (+) ou d'émigrations (—) de  
1880 à 1920*

Anvers	+ 25,918	Hainaut	+ 6,333
Flandre Occ.	— 187,194	Liège	+ 5,092
Flandre Or.	— 152,327	Luxembourg	— 43,597
Limbourg	— 39,214	Namur	— 40,309
Arr. de Louvain	— 54,057	Arr. de Nivelles	— 22,802
	— 432,792		— 106,708
	+ 25,918		+ 11,425
	— 406,874		— 95,283
Bruxelles (arr.)	+ 240,473		

De sorte que les Flandres ont perdu, par le fait des migrations plus de 400.000 unités en 40 ans, soit environ 10,000 par an.

Les provinces wallonnes ont perdu à peu près 100,000 personnes par les mouvements migratoires, soit le quart de ce qu'ont fourni les provinces flamandes.

L'excédent des émigrations internationales n'a été que de 250,000 comme on l'a vu, et il est dû, pour 100,000 unités au moins, au départ d'étrangers. Reste 150,000 unités sortant de la population d'origine belge.

Supposons que la Flandre et la Wallonie aient contribué, dans leur population autochtone, pour une part égale au surplus de la balance des migrations internationales, soit environ chacune pour 75,000 unités.

Les Flandres auraient fourni aux migrations intérieures, donc à la Wallonie et à l'arrondissement de Bruxelles, encore plus de 300,000 unités, la Wallonie ayant presque épuisé sa puissance d'expansion avec les envois des Wallons à l'étranger.

Certes, les mouvements migratoires internes et externes ne peuvent pas être décomposés exactement comme je viens de le faire ; il y a des échanges de population, des compensations dont les chiffres ne nous livrent que la balance finale. Il est certain, par exemple que la Wallonie a fourni un certain nombre d'habitants à la Flandre. Mais, dans l'ensemble du mouvement de la population, dans la tendance générale des échanges qui se produisent de pays à pays, de région à région, les déplacements en sens contraire de petites quantités d'unités n'ont guère d'importance. Ils n'arrêtent pas le grand courant des échanges qui suit ses conditions naturelles de formation et d'écoulement et qui rappelle, comme on sait, les principes du partage des liquides entre vases communicants. Une population prolifique pèse sur les bords de son territoire et déverse son surplus sur les régions voisines suivant la loi de la moindre résistance. L'arrondissement de Bruxelles et les régions industrielles et agricoles de Wallonie offrent à cette population flamande des occasions d'exercer son activité, de remplir les vides creusés incessamment par l'usure rapide des populations urbaines, l'exode des ouvriers et le malthusianisme. Quoi d'étonnant si les infiltrations flamandes se font de plus en plus importantes et si le caractère ethnique de la population ne correspond plus exactement aux frontières linguistiques ?

(A suivre.)

CAMILLE JACQUART.

TABLEAU II.

	NOMBRE TOTAL DES HABITANTS	HABITANTS PARLANT							
		LE FRANÇAIS SEULEMENT	LE FLAMAND SEULEMENT	L'ALLEMAND SEULEMENT	LE FRANÇAIS ET LE FLAMAND	LE FRANÇAIS ET L'ALLEMAND	LE FLAMAND ET L'ALLEMAND	LES TROIS LANGUES	AUCUNE
Anvers . . . . .	1,016,963	12,642	807,043	427	133,131	369	1,065	9,520	52,766
Brabant . . . . .	1,521,699	431,920	563,544	676	451,593	3,919	264	13,567	56,216
Flandre Occidentale . . . . .	803,687	30,189	621,574	41	113,290	124	76	1,919	36,474
» Orientale . . . . .	1,107,325	11,156	919,536	96	123,606	113	118	3,269	49,431
Hainaut . . . . .	1,220,271	1,104,521	14,724	77	57,265	1,122	27	919	41,616
Liège . . . . .	862,092	742,312	14,996	8,315	46,418	15,626	447	3,342	31,636
Limbourg . . . . .	300,455	9,171	244,870	52	29,255	119	317	749	15,822
Luxembourg . . . . .	223,739	183,178	170	7,167	1,177	23,162	5	494	8,386
Namur . . . . .	348,338	330,746	616	28	5,125	519	29	379	10,896
Le Royaume	7,405,569	2,855,835	3,187,073	16,879	960,960	45,073	2,348	34,158	303,293





Chronique d'histoire et d'art religieux

## Hans Memling

A propos d'un livre récent.

M. Georges Huisman vient de publier, dans la collection *Art et Esthétique*, un nouveau livre sur Memling (1). La première question qu'on se pose toujours, en pareille occurrence, est celle de savoir si l'auteur nous a apporté de l'inédit et la solution de quelque chose au moins des innombrables énigmes, qui s'annoncent autour de la vie et de l'œuvre du peintre de Bruges. Il n'en est rien. M. G. Huisman écrit *Memlinc* et non *Memling*, parce que « cette graphie est la seule qui figure dans les documents du XV<sup>e</sup> siècle ». Mais on doit avouer que ce détail ne nous intéresse que médiocrement. Et il reconnaît que, « pour le moment, il faut s'en tenir au résultat des travaux de M. Weale ». Le livre de l'érudite anglais sur Memling est en effet classique ; et depuis plus de vingt ans déjà qu'il a paru, on peut affirmer sans crainte qu'il n'a pas été dépassé (2).

M. G. Huisman nous expose en quelques mots le but qu'il a poursuivi : « Commenter les diverses compositions de Memlinc, en dégager les tendances essentielles et les sources d'inspiration, marquer la place de l'œuvre de Memlinc dans la peinture du XV<sup>e</sup> siècle : telles sont les principales questions auxquelles ce petit livre se propose, très modestement, de répondre. »

Rendons hommage à cette modestie sincère de l'auteur. Dans les limites qu'il s'est fixées lui-même, il a remporté un vif et très légitime succès. Son livre, clair, d'une lecture aimable, bien composé, écrit avec une charmante simplicité, est la meilleure initiation que je connaisse à l'œuvre de Memling. Pas de vagues, nébuleuses et pédantes théories d'esthétique ; mais une minutieuse analyse des tableaux du maître, conduite avec une vive et chaleureuse sympathie ; une connaissance approfondie de l'ancien art flamand et des influences subies par le peintre ; une étude des conditions historiques, dans la juste mesure où une telle étude est nécessaire à une compréhension exacte du génie de l'artiste ; voilà, en bref, ce que l'on trouvera dans cet ouvrage d'excellente vulgarisation. Le seul reproche que je serais tenté de faire à M. G. Huisman, c'est d'avoir peut-être, contrairement à ce qui se passe ordinairement, une légère tendance à sous-estimer son héros. Mais il n'importe. Qui saurait se flatter, en une matière aussi délicate, d'atteindre à une rigoureuse précision ?

Que le bon et solide travail de M. G. Huisman nous soit donc une occasion de revenir sur l'une des figures les plus mystérieuses et les plus attirantes de l'histoire de l'art, et de rappeler, avec quelque fantaisie peut-être, ce que nous savons, et surtout ce que nous ne savons pas, du peintre délicieux qui est devenu pour nous l'incarnation de Bruges, de l'une des villes du monde où s'émeut le plus profondément notre sensibilité (3).

\* \* \*

La destinée de Memling fut heureuse. La légende, l'histoire et la critique ont tour à tour travaillé à sa renommée. La vie, autant qu'on peut le deviner, lui fut indulgente. L'oubli même servit sa cause. Et voici que le snobisme a fait croître sa célébrité, sans la rendre insupportable. Les louanges que lui décernèrent, à sa mort, ses contemporains ont été ratifiées par la postérité. Cela est rare. Mais Hans Memling méritait cette fortune extraordinaire et que le souvenir de son âme charmante restât immuablement lié aux perspectives d'une cité des Flandres.

Comme Bruges s'endormait dans la splendeur de son soleil couchant et n'était bientôt plus, malgré les séditions et les batailles, qu'une incomparable ville d'art, il s'y établit, pour peindre ses panneaux de bois, à une date inconnue, mais que l'on s'accorde à situer entre 1471 et 1478 ; il vit s'y dérouler, le long des canaux enchanteurs, des cortèges pompeux ; il entendit sonner les fanfares et retentir les joyeux

carillons : « y ot trompettes d'argent... et d'autres trompettes, menestrels, joueurs d'orgues, de harpes et d'autres instruments sans nombre que de force de jouer faisoient telle noise que toute la ville en résonoit », ainsi que le raconte, d'une fête contemporaine, un ancien chroniqueur. Il voyagea, ce qu'est toujours agréable pour un artiste ; peut-être même voyagea-t-il aux frais de ses protecteurs, ce qui est l'idéal. Fut-il l'élève de Stephan Lochner à Cologne ? A vrai dire, nous n'en savons rien ; mais nous aimons à l'imaginer : l'auteur du *Mariage mystique* dut connaître et suivre le peintre de cette *Vierge à la violette* du musée archiépiscopal de Cologne, qui est une des plus pures créations des vieux maîtres. En tout cas, Memling, établi à Bruges, alla dans la vieille cité rhénane ; il copia scrupuleusement « l'immense grue en charpente, dont le profil si bizarre et si caractéristique était un des éléments principaux de la silhouette générale de la ville de Cologne ».

A-t-il vécu dans l'intimité des princes ? Cela est possible. D'aucuns prétendent qu'il fit le portrait de Charles le Téméraire en Roi Mage. Détail d'une authenticité douteuse, comme beaucoup d'autres ! Mais il trouva certainement, dans la bourgeoisie, de riches et puissants mécènes, les Moreel, les Floreins, les Vrelant, les Bultync. Lui-même devint un personnage de marque : les impôts qu'il acquitta le démontrèrent et aussi ses achats de propriété foncière. Nous aimerions savoir s'il a joué un rôle politique : ce qui fut, à toutes les époques, l'ambition suprême des artistes et des poètes. Sur ce point encore, les documents sont muets. Ce qui est sûr, c'est qu'il était très célèbre, puisqu'on le regardait, d'après son acte de décès, « comme le plus habile et excellent peintre de toute la chrétienté ».

Après sa mort, l'oubli tomba pour un temps : pas complet toutefois, car une belle histoire s'élaborait obscurément dans les traditions populaires. Tout le monde a entendu raconter le roman du soldat du Téméraire qui, blessé à Nancy, arrive mourant à Bruges. Il est recueilli et soigné à l'hôpital Saint-Jean. Il s'écrie qu'il est peintre, et il fait des chefs-d'œuvre. Les bonnes sœurs hospitalières tombent en extase devant ses tableaux.

Cette historiette fut diversement appréciée. Les artistes ont jugé qu'elle était délicieuse, et les érudits l'ont déclarée absurde. C'était fatal ; nous sommes habitués à de telles oppositions. . .

Enfin les brumes de la légende, qui avaient si longtemps dérobé le véritable maître Hans, se dissipèrent au souffle puissant de la critique. On ruina tout. Le travail de reconstruction fut, hélas ! plus difficile. Sept villes reçurent le privilège de lui avoir donné le jour, aventure flatteuse pour différents motifs, dont le moindre n'est pas qu'une aussi belle histoire est déjà arrivée à Homère. Puis, brusquement, un texte fut produit, qui porta l'intérêt au plus haut point, car ce texte était d'autant plus précieux qu'il pouvait recevoir les interprétations les plus diverses. C'était un extrait du registre de Rombout de Doppere, greffier de la collégiale de Saint-Donatien et notaire public. Il faut rappeler, à ce propos, que l'honneur d'avoir apporté le renseignement qu'il fournit, et qui est le plus important de tous ceux que l'on a actuellement exhumés, revient au R. P. Henri Dussart. Il résulte en effet d'un manuscrit de la bibliothèque de Saint-Omer, que le peintre de la *Châsse de sainte Ursule* était allemand ; mais sa patrie n'est pas encore connue avec précision : *oriundus erat Magunciacio* signifie qu'il naquit à Mayence, à Memelingen près d'Aschaffenburg, à Medembling, . . . ou même ailleurs.

En 1860, Vitétecrivait, dans la *Revue des Deux-Mondes*, que « la naissance de Memling était un problème, son histoire une légende, et son nom lui-même une énigme ». Or, après plus d'un demi-siècle de travaux acharnés, les solutions apportées à toutes ces questions sont demeurées bien incomplètes et hâtives. Un point seul a changé : c'est que maître Hans est aujourd'hui parvenu au plus haut degré de sa gloire. Il n'est que d'aller à Bruges, pour s'en apercevoir : côté touristes. . . Il n'est que de feuilleter l'immense production littéraire qui lui est consacrée : côté savants. . .

\* \* \*

Memling fut un peintre d'âmes. Et s'il est certain que l'on discutera encore longtemps, et probablement toujours, sur sa vie, ses maîtres, ses élèves et le catalogue exact de son œuvre, il semble bien au contraire que sur son talent rien ne sera jamais écrit de plus juste que le très court article de Fromentin. C'était dans ces pages célèbres un artiste d'une psychologie pénétrante qui, à travers les siècles, comprenait et traduisait un autre artiste qui lui aussi avait cherché à voir et à peindre autre chose que le monde des apparences. Il convient de citer les paroles finales. On ne saurait trop les relire : « Imaginez, au milieu des hor-

(1) Paris, Alcan, 1923.

(2) Londres, Bell, 1901 ; M. Weale aussi écrit *Memlinc*.

(3) Pour ce qui est de la bibliographie, je me contente de renvoyer aux deux ouvrages que je viens de citer. Inutile, je pense, de rappeler ici les livres de M. Fierens-Gevaert.

reurs du siècle, un lieu privilégié, une sorte de retraite angélique idéalment silencieuse et fermée où les passions se taisent, où les troubles cessent, où l'on prie, où l'on adore, où tout se transfigure, laideurs physiques, laideurs morales, où naissent des sentiments nouveaux, où poussent comme des lis des ingénuités, des douceurs, une mansuétude surmaturelles, et vous aurez une idée de l'âme unique de Memling et du miracle qu'il opère en ses tableaux. Chose singulière, pour parler dignement d'un pareil esprit, par égard pour lui, pour soi-même, il faudrait se servir de termes particuliers et refaire à notre langage une sorte de virginité de circonstance. C'est à ce prix seulement qu'on le ferait connaître ; mais les mots ont servi à de tels usages depuis Memling qu'on a beaucoup de peine à trouver ceux qui lui conviennent. »

Au musée qu'on voudrait toujours silencieux, de l'hôpital Saint-Jean, on se sent vraiment gagner par l'enthousiasme de cette dernière page des *Maîtres d'autrefois*. Et si l'on y veut vérifier avec quelle précision minutieuse le vieux peintre a su transposer des sentiments très complexes, on peut laisser même de côté les œuvres les plus célèbres et les plus connues comme le *Mariage mystique de Sainte Catherine*, et la *Châsse de Sainte Ursule*, aller admirer dans un coin écarté le petit triptyque de l'Adoration des Mages.

La Vierge est figurée trois fois sur ce tableau, et Memling a su lui donner à chaque scène une expression différente et qui convient exactement au caractère de l'épisode représenté. Au volet de gauche d'abord est peinte la Naissance de l'Enfant, qu'adorent deux angelots charmants et qui ne sont guère plus grands que lui. Saint Joseph protégé d'une main contre le vent son petit lumignon traditionnel. Marie agenouillée devant Jésus, qu'elle a placé sur un pan de son manteau contemple son Fils dans un joyeux ravissement. Et sans doute la Vierge a toujours ici cette grâce idéale des créatures de Memling qui les transfigure et fait qu'elles appartiennent à un autre monde, mais elle est surtout une jeune mère heureuse de regarder son petit enfant et qui guette avec amour son premier sourire. La voici maintenant sur le panneau central présentant Jésus aux Rois venus de l'Orient pour l'adorer. Et cette fois, c'est la Mère de Dieu, grave et recueillie et qui reçoit au nom du Christ les premiers hommages des nations. Sur le volet droit enfin, dans la Présentation au Temple, le peintre a figuré la femme juive accomplissant le rite prescrit par la Loi. Hans Memling était certainement guidé par les œuvres de ses devanciers et la tradition puissante, mais aucun de ceux qui étaient venus avant lui n'avait su traduire, avec un art aussi délicat, les nuances de sentiments les plus fugitives et les plus complexes.

A pousser plus profondément cette analyse, ce qui serait facile, et à la renouveler pour chaque tableau, on se conviendrait bien vite que jamais artiste ne sut mieux que ce bourgeois de Bruges atteindre, par delà les formes, jusqu'au plus intime des consciences et faire refléter des âmes sur des panneaux aux limites étroites. Les anges qu'il a essayés à travers toute son œuvre en sont une preuve nouvelle et M. A. J. Wauters a très finement marqué « le sentiment personnel et pénétrant qu'ils expriment, l'élan de douce tendresse et de pureté qui les anime, l'aimable sourire avec lequel ils offrent une fleur, la grâce avec laquelle ils font courir leurs doigts effilés sur les cordes de la harpe ou du luth, la gravité tranquille avec laquelle ils baissent leurs beaux yeux sur le livre des cantiques. » Cela est tout particulièrement sensible dans ce beau décor de l'orgue de Santa Maria la Real à Najera en Vieille-Castille dont le musée d'Anvers fit assez récemment l'acquisition. Car il se rencontre dans ce tableau quelques-unes des plus charmantes créations du maître. Et s'il est vrai, ainsi que le soutient M. James Weale, que ces figures ne sont pas authentiques, l'auteur ignoré de ce chef-d'œuvre s'est très certainement inspiré de Memling et a reçu de lui, comme Gérard David, des secrets qu'il ne fut pas donné, par les siècles, à beaucoup de peintres de connaître.

Les personnages humains sont traités dans la même manière. Et de cette vieille femme qui est venue au Louvre terminer ses jours, — et dont M. Fierens-Gevaert a dit si joliment « qu'il ne sait quelle mystérieuse correspondance rattache cette mélancolique figure de patricienne brugeoise aux décors décrits par Georges Rodenbach », — jusqu'aux gamins, derniers héritiers de Jacques Florens ou de Guillaume Moreel, tous ceux dont maître Hans a transmis les traits et la mémoire à la postérité, sont venus jusqu'à nous avec leurs pensées fugitives, leurs angoisses et leurs joies ; et nous croyons deviner, à les voir peints sur le bois ce que furent jadis dans les Flandres ces hommes si lointains du xv<sup>me</sup> siècle.

Le merveilleux tableau, par exemple, de l'ancienne collection Duchâtel, — que Vitet autrefois vit à Bordeaux « chez un vieux

serviteur de l'Empire qui l'avait rapporté d'Espagne », — nous présente en deux groupes les dix-neuf enfants du donateur ; et l'on peut suivre sur les visages, qui nous semblent mobiles, tant ils sont expressifs, les sentiments qui agitaient la progéniture de Jacques Florens pendant que l'artiste dessinait les portraits. Chez les aînés d'abord c'est la piété et la gravité qui apparaissent, et comme le désir secret d'imiter le père et la mère faisant, aux pieds de la Vierge et sous l'égide de leurs saints protecteurs, acte de fervents catholiques et aussi peut-être de puissants bourgeois. Mais voici les plus jeunes enfants et d'autres attitudes. Déjà au second rang le recueillement, si frappant, des plus grands est moins marqué, sauf toutefois chez une fillette dont l'effort pour baisser les yeux et ne pas se laisser distraire est très fortement accusé. Puis là-bas au fond du tableau où sont tous les petits on découvre maintenant toute une série d'expressions joyeuses et amusantes : de la curiosité non dissimulée chez les filles qui se haussent sur la pointe des pieds pour voir quelque chose par-dessus leurs aînés ; chez les garçons, de l'étourderie et de l'impatience, l'envie mal déguisée de s'en aller au plus vite jouer aux osselets ou à la marrelle !

Au triptyque de *Saint Christophe* du musée de l'Académie qui fut peint en 1484 pour servir de rétable à l'autel érigé dans l'église Saint-Jacques par Guillaume Moreel, George, Bernard et Antoine, ses fils, que le peintre a peints avec leurs deux autres frères et leurs treize sœurs, et dont nous connaissons les noms par la généalogie jadis publiée dans *Le Beffroi*, sont de charmants bambins de six à dix ans, dont le premier, très doux, rêve le regard perdu, pendant que le troisième, aux grosses joues rebondies rit du spectacle inusité que lui présente le maître de la corporation de Saint-Luc, travaillant à son chevalet. Et quelle figure encore de soldat chrétien que le saint Guillaume de Maleval qui se tient derrière l'écoutète de Bruges, le présente et le protégé, coiffé de la bourguignotte et le fanion à la main. Comme Fromentin l'a dit si exactement, « il a je ne sais quoi de grave et d'éprouvé qui lui donne l'air d'avoir traversé la vie en souffrant et d'y réfléchir. »

Hans Memling a apporté dans l'art des sentiments inconnus, et il a dit, en Flandre, des paroles nouvelles. Il a traduit, après les imagiers gothiques des cathédrales il est vrai, mais avec des moyens plus variés et d'une puissance expressive plus grande, ce que l'humanité a réalisé de plus pur et de plus noble : la foi dans le divin et la croyance à l'idéal. Il a vécu avec les âmes ; il les a comprises ; il les a aimées ; souvent même il les a transformées, pour les rendre plus belles et pour écarter de son œuvre tout ce qui est laid et tout ce qui est mesquin.

Voilà pourquoi sa renommée est de celles qui n'ont rien à craindre du temps. Les variations éphémères du goût ne sauraient plus l'atteindre que superficiellement. Et tant que l'eau coulera dans les canaux de Bruges, les pierres de la ville morte diront aux siècles à venir la gloire très haute de l'artiste charmant, qui sut peindre sainte Ursule et ses compagnes, en les enveloppant de cette même atmosphère de poésie que l'on respire aux pages de la *Légende Dorée*.

ALEXANDRE MASSERON.



## Les révélations particulières

Depuis la mort de saint Jean l'Évangéliste, le dernier survivant des douze Apôtres, la Révélation est close pour l'Église. Plus rien d'essentiellement nouveau ne viendra s'ajouter au dépôt des vérités confié à la garde des successeurs de saint Pierre.

Sans doute, des explications, développements logiques des vérités préchées par les Apôtres, s'y ajouteront au cours des âges. Tel aspect du dogme, ou telle conséquence implicitement contenue dans son énoncé, apparaîtra plus clairement aux générations nouvelles. Les définitions des Conciles, provoquées

souvent par les hérésies qui tendent à déformer le dogme, élucideront de plus en plus la vérité en la dégagant des interprétations erronées et en la formulant avec une netteté plus rigoureuse. Ce progrès théologique est le seul admissible en cette matière, car, dans le nombre même des vérités à croire, il n'y a plus de progrès à attendre.

S'il se produit, depuis l'Apocalypse, des révélations nouvelles, elles ne s'adressent donc jamais à toute l'Église, elles n'augmentent pas le total des vérités du *Credo* catholique ; ce ne sont que des révélations particulières, faites à et pour des personnes privées. Elles pourront être crues d'une foi particulière, par celui qui en est favorisé, ou par d'autres, qui arrivent à la certitude de leur authenticité. Mais jamais elles ne seront imposées par l'Église comme objet de foi universelle.

Le catholique qui nierait les révélations du Sacré-Cœur à sainte Marguerite-Marie, les apparitions de Lourdes ou de la Salette, ne serait pas considéré comme hérétique, à moins que les motifs de refus de croyance ne soient eux-mêmes hérétiques, si, par exemple, il niait, comme le faisait Ernest Renan, la possibilité en soi des révélations privées, ou la possibilité des miracles. Il pourrait aussi, il est vrai, pécher contre d'autres vertus que celle de foi, si, en niant des révélations dûment prouvées, il agissait par entêtement, par attachement exagéré à ses propres idées, par orgueil ou défiance à l'égard de Dieu.

Sans obliger à la foi dans les révélations privées, l'Église peut s'en inspirer pour adopter ou imposer des pratiques de piété recommandées par elles, par exemple, la Fête-Dieu, instituée à la suite des révélations de sainte Julienne de Cornillon, la fête du Sacré-Cœur demandée par sainte Marguerite-Marie, le Scapulaire du Mont Carmel, le Rosaire, etc.

Mais ces dévotions doivent trouver leur raison d'être dans la Révélation universelle transmise par les Apôtres, et non pas dans les révélations particulières. Aussi, les brefs et encycliques d'approbation de ces fêtes ou de ces pratiques ne s'appuient pas sur les révélations privées ; ils n'invoquent que des raisons intrinsèques déduites des dogmes mêmes. Les révélations particulières ne sont que la cause occasionnelle de ces formes nouvelles de la piété catholique.

L'authenticité de ces révélations n'est même pas garantie par là. Les documents pontificaux se contentent de déclarer que la dévotion recommandée est bonne en soi. Parfois, il l'approuve sans faire aucune allusion aux révélations. Ainsi, en juin 1899, Léon XIII consacra publiquement au Sacré-Cœur l'humanité tout entière, à la suggestion de la Sœur Marie du divin Cœur, supérieure d'un monastère du Bon Pasteur en Portugal. L'encyclique qu'il écrivit à cette occasion ne fait pas mention de la révélation que cette sainte religieuse avait reçue de Notre Seigneur ni de l'enquête que Léon XIII avait ordonnée à ce sujet.

Parfois, Rome approuve une dévotion reconnue bonne en soi, sans se préoccuper de faire une enquête sur les révélations qui la recommandent. En 1846, une Fille de la Charité, la Sœur Apolline Andriveau, eut des révélations sur le scapulaire de la Passion : Pie IX approuva la dévotion dès l'année suivante, sans exiger une enquête officielle sur son origine.

Encouragée sans doute par ce succès rapide (chose rare en cette matière !), elle présenta au Souverain Pontife une autre proposition appuyée également sur une révélation de Notre Seigneur, mais celle-ci fut rejetée par le Pape, parce qu'elle ne lui parut pas opportune en elle-même. D'après la Sœur, Notre Seigneur désirait voir établir par Pie XI une Fête de la Passion pendant la semaine de Pâques. Cela était pour le

moins contraire à l'esprit de la Sainte Église, et il est probable que la brave religieuse fut ici victime d'une illusion.

\* \* \*

Même quand l'Église canonise des voyants ou des voyantes, elle ne garantit pas l'authenticité de leurs révélations. Les faits eux-mêmes le prouvent. Des saints parfaitement canonisés ont eu des illusions. Dans son admirable traité des *Grâces d'Oraison*, dont je me déclare ici tributaire, le Père Poulain cite de nombreux cas, qui lui permettent de conclure : « Quand on canonise un serviteur de Dieu, c'est sa vertu que l'on canonise et non ses visions ».

Pour ne citer qu'un exemple bien caractérisé, rappelons que sainte Hildegarde, favorisée de science infuse, reçut la connaissance du latin, de la musique, de la lecture et de l'écriture. Mais « ses ouvrages sont pleins d'erreurs scientifiques, de celles précisément qu'on admettait au XIII<sup>e</sup> siècle », de sorte qu'il est impossible d'admettre que tout ce que la Sainte a écrit vienne de Dieu ».

Il est croyable que Dieu a excité son intelligence et son imagination pour lui permettre de s'assimiler facilement la science de son époque, car elle eut des conversations avec des savants et des théologiens. Mais avec leur science, elle adopta leurs erreurs de physique et de médecine. « Il semble qu'il y a eu chez elle, dit encore le P. Poulain, des grâces exceptionnelles et des illusions énormes. »

Si Dieu a permis des erreurs chez des saints, c'est évidemment pour montrer qu'ils ne sont pas infaillibles dans leurs affirmations au sujet de leurs visions. Avec quelle circonspection ne convient-il pas alors d'accepter les révélations des âmes qui ne seraient pas arrivées à une haute sainteté ! Et comme l'on comprend la réserve du P. Poulain, qui opine que, pratiquement, on peut, sans imprudence, considérer les trois quarts au moins de ces révélations comme des illusions.

Il faut bien établir la distinction entre l'inspiration de la Sainte Écriture et celle qu'on attribue aux œuvres des plus saints voyants. Pour la Bible, l'auteur principal est Dieu, et l'écrivain n'est que cause instrumentale. Mais quand S<sup>te</sup> Thérèse ou S<sup>te</sup> Hildegarde écrivent leurs révélations, elles sont cause principale de leur rédaction, bien qu'elles tirent leur matière des visions qu'elles ont eues.

Elles peuvent donc d'abord se souvenir inexactement de ce qu'elles ont vu et ainsi mêler à leur insu leurs propres imaginations, leurs développements personnels à la révélation divine.

Les faits nous obligent également à admettre que Dieu lui-même, dans certaines révélations, s'adapte aux connaissances scientifiques et historiques de l'époque. En matière scientifique, quelque chose de semblable se passe chez les écrivains de l'Ancien Testament. A plus forte raison, quand il s'agit de révélations privées, nous ne pouvons oublier qu'elles ne sont pas destinées à nous enseigner l'histoire, la cosmologie ou l'archéologie.

Ce qui le démontre clairement, c'est qu'il y a souvent contradiction entre les différentes révélations pour ces détails de science ou d'histoire. Parmi les visionnaires de la Passion, les uns ont vu Notre Seigneur attaché à la croix par trois clous ; les autres, par quatre. Divergences semblables au sujet de la forme de la croix, ou de la blessure que les uns voient au côté gauche, les autres au côté droit, variété qui se présente aussi chez les stigmatisés. Un curieux exemple de désaccord se présente chez les visionnaires au sujet de la date de la mort

de la Sainte Vierge, qui eut lieu, selon les diverses révélations, vingt et un ans, ou dix-sept, ou quinze, ou un an et demi après la mort de Jésus.

En réalité, ce sont les idées du temps qui influent sur ces détails. Pour ne pas distraire ni choquer l'esprit des voyants, la révélation est mise en harmonie avec la conception courante de l'époque et avec les représentations ordinaires de l'art contemporain.

De même, les visions du Paradis, de l'enfer, du purgatoire empruntent leurs principaux éléments aux représentations artistiques en vogue à l'époque du saint.

\* \* \*

Ces données nous font comprendre combien l'Église agit sagement en ne garantissant pas l'authenticité des révélations des saints qu'elle canonise. S'il lui arrive cependant d'approuver des révélations, elle n'entend par là déclarer qu'une chose, que ces révélations ne contiennent rien de contraire à la foi ou à la morale. Et le P. Poulain cite ici le Cardinal Pitra : « Même quand l'Église les approuve, elles sont reçues seulement comme probables et non comme indubitables. Elles ne doivent pas servir à trancher les questions d'histoire, de physique, de philosophie ou de théologie qui sont controversées entre les docteurs. Il est tout à fait permis de s'écarter de ces révélations, même approuvées, quand on s'appuie sur des raisons solides, quand surtout la doctrine contraire est établie par des documents inattaquables et une expérience certaine ».

Concluons donc avec le P. Poulain que les révélations privées n'ont qu'une autorité purement humaine, que leur autorité se réduit à la valeur du témoignage de celui qui les rapporte, c'est-à-dire, d'une personne qui n'est jamais infaillible. Il est clair que si des miracles sont opérés pour attester directement la vérité d'une révélation, cela changerait le cas ; encore faudrait-il ne pas confondre la révélation même avec l'interprétation qui lui est donnée.

Comme à toutes les époques de grands troubles, qui sur excitent vivement les imaginations, nous vîmes, pendant la

guerre, une pullulation extraordinaire de révélations et de prophéties. Leur origine n'est pas toujours facile à discerner, mais l'imagination populaire, poussée par le désir de la victoire, accueillit avec enthousiasme l'annonce d'une soudaine intervention céleste, et les prédictions, amplifiées par la rumeur publique, s'enrichirent tous les jours de précisions nouvelles. Chacun y apporta sa petite part inconsciente, jusqu'à ce que les événements vinrent les contredire et les faire oublier.

Certes, il ne faut pas rejeter a priori ces prophéties, ce qui équivaldrait à nier la possibilité d'une intervention divine dans le gouvernement du monde. Dieu, qui a suscité Jeanne d'Arc, peut, s'il le veut, mettre le miracle au service d'un pays et le sauver : d'une ruine naturellement inévitable. A plus forte raison, peut-il, s'il le juge bon, révéler l'avenir. Et nous ne dirons pas qu'il ne le peut que rarement. Car tout dépend ici de sa volonté.

Sachant que tout est possible à sa puissance et connaissant sa bonté, nous devons, dans ce domaine plus que dans tout autre, ne pas nous laisser guider par nos impressions et par nos idées, mais uniquement par les faits. Théologien de la mystique, le P. Poulain nous donne, dans son excellent traité, un exemple remarquable de la subordination d'un esprit clair et précis à la réalité objective.

Au moment où vient de paraître la dixième édition de cet ouvrage (1), d'une actualité toujours renouvelée grâce aux manifestations mystiques qui sont l'efflorescence perpétuelle de la note de sainteté de l'Église catholique, j'ai voulu, par cet exposé d'un aspect de la théologie mystique, montrer tout l'intérêt que présente ce traité fondamental, très complet, d'une méthode scientifique rigoureuse, où l'on n'avance qu'à pas certains dans un domaine surnaturel trop souvent mal délimité et trop vaguement décrit par les auteurs mystiques.

Chan. PAUL HALFLANTS.

(1) R. P. AUG. POULAIN. *Des Grâces d'Oraison, traité de Théologie mystique*. Beauchesne, 10<sup>e</sup> édition, 1923 ; 30 fr.

## Les idées et les faits

### Chronique des Idées

#### Routine et tradition

L'art religieux a des ailes et les ailes sont faites pour voler. Ne l'encagez pas dans les formes traditionnelles, laissez-lui prendre son essor. Ne l'astreignez pas au respect de la ligne, si la déformation crée une émotion plus rare que la régularité académique. Ne le condamnez pas à produire du beau, si le laid a quelque chose de plus mystique. S'il dispose un groupe en triangle, admirez, car cette géométrie est le comble de l'art. Arrière les philistins rétrogrades qui se réclament des grands maîtres du passé, heureusement disparus, pour blasphémer les œuvres modernes, piquantes d'originalité, grouillantes de vie, frémissantes d'émotion ! L'art est libre. L'artiste doit s'affran-

chir et des lisières des systèmes et des entraves des écoles, il n'obéit qu'à son génie. Vive la liberté ! O liberté chérie ! Éclatez, fanfares !

Cette tirade résume de longs plaidoyers en faveur des plus hardies extravagances du pinceau, de longs réquisitoires contre les réclamations les plus justifiées de la critique.

Mais qu'il s'agisse d'architecture religieuse, j'entends une autre chanson et parfois les mêmes lèvres qui glorifient à outrance la néomanie picturale, le cubisme y compris, proclament en architecture le misonéisme le plus rigide.

Artiste de l'équerre, ne t'avise pas d'innover, de t'évader du gothique, le gothique est sacré, consacré, sacro-saint, les grands monuments de l'époque ogivale sont les colonnes d'Hercule de l'esprit humain. Dans ces formes vénérables, l'art religieux est figé, cristallisé à jamais. Ne porte pas sur l'arche sainte de la tradition une main sacrilège. Arrière les téméraires novateurs qui ne comprennent pas que l'immobilité orientale, l'hératisme séculaire est l'expression adé-

quate des dogmes immuables et de l'éternelle vérité ! Comment d'aileurs prier si ce n'est sous un arc en tiers point ou, peut-être, sous un plein cintre, qui ne sait que toute autre ligne brise l'élan de la prière ?

Et l'on décrète sans sourciller que telle coupe de fenêtre, tel profil de pierre est, jusqu'à tel degré d'angle, religieux, et en deça ou au delà, profane !

Et l'on fabrique en série sur un patron identique, conventionnel, des églisettes pseudo-ogivales, grêles, bâtarde, froids pastiches, écœurants plagiats, mornes clichés, où ne brille pas une étincelle d'inspiration, où la plus navrante routine couvre mal l'indigence artistique.

Et pour les grandes circonstances on se sert d'un plan de Viollet Leduc ou de telle cathédrale française, comme d'un gaufrier prêt à recevoir la pâte dans son moule.

Qu'on ne se méprenne pas sur mes intentions, je n'entends pas faire le procès aux Écoles S. Luc qui ne retiennent leurs disciples à l'étude du Moyen Âge et ne leur en interprètent les chefs-d'œuvre que pour les initier aux lois fondamentales de la construction, en dégager la grammaire de l'architecture, les munir de l'instrument du savoir technique qui leur permettra, « si leur astre en naissant les a formés artistes », d'édifier à leur tour des œuvres vivantes, personnelles, parfaitement adaptées à leur destination, sagement traditionnelles, hardiment modernes. S'il arrive que de piètres productions portent cette honorable estampille, la faute n'en est ni aux maîtres, ni à leur méthode, encore moins à leurs principes, elle s'explique par cette erreur de vocation si fréquente qui égare trop souvent un maçon-né dans les rangs des Vitruve, comme tant de barbouilleurs parmi les peintres, tant de gâcheurs de plâtre parmi les sculpteurs.

Mais je m'insurge contre l'intolérable prétention de river impitoyablement à un style déterminé, baptisé national en dépit de l'histoire, les conceptions d'un artiste qui a l'audace de vouloir s'en affranchir.

Pour ne pas s'étiqueter « gothique », Montmartre, Fourvière, — je ne veux citer que ces deux somptueux édifices — ne sont-ils pas d'intéressants exemplaires d'un art nouveau, sujets à la critique, naturellement, qui ne peuvent rivaliser avec Chartres et Amiens, d'accord, mais ne s'imposent pas moins par leur incontestable valeur à l'impartiale admiration ? Qu'il plaise à un architecte indépendant de toute école, tel celui de la future Basilique nationale, de lancer dans les airs, à cent mètres de hauteur, un dôme superbe de hardiessa assis sur une tour robuste et de couronner ainsi, par ce diadème gigantesque, l'autel majeur du divin Sacrifice, qu'il conçoive un vaste vaisseau où par dix-huit verrières de coupe originale, la lumière pénétrera à flots, où dix chapelles s'épanouissent en éventail dans les bras du transept, qu'il crée un ensemble où les procédés les plus modernes de la technique architecturale se marieront à des formes esthétiques du plus heureux effet, qu'homme de progrès il ouvre des voies nouvelles, de quel droit lui opposer une fin de non-recevoir parce que ce plan n'est pas servilement calqué sur celui de la cathédrale de Laon, par exemple ?

L'œuvre est-elle harmonieuse dans ses proportions ? Est-elle gouvernée dans toutes ses parties par l'idée génératrice ? Est-ce que par la subordination logique de ses éléments elle surgit dans l'unité maîtresse ? Répond-elle à toutes les exigences du site, du culte, de la liturgie, de sa destination propre ? A la bonne heure, voilà des questions pertinentes et dignes d'être discutées, mais d'épiloguer sur l'impossibilité de la faire rentrer dans le gothique ou dans le byzantin ou dans n'importe quel style classé, voilà pure chinoiserie !

\* \* \*

Mais on insiste : comment réaliser l'unité d'une construction où s'incorporent des éléments hétérogènes, ligne droite, plein cintre, courbe ogivale, parabolique, où se retrouvent des réminiscences médiévales, des inspirations exotiques, le tout mêlé à des expressions modernes ?

L'objection méconnaît les conditions réelles de la création artistique. Quelle que soit l'originalité de l'artiste, il n'est pas le démiurge tout-puissant qui fait jaillir du néant par des aspects-nouveaux de l'éternelle beauté et Minerve tout armée ne sort que du cerveau de Jupiter. L'artiste reste tributaire jusqu'en ses conceptions les plus personnelles des formes préexistantes de la nature et de l'art. Ni Raphaël, ni Léonard de Vinci n'ont ni copié sur aucun modèle ni inventé de toutes pièces les sublimes figures du Christ de la *Transfiguration* et de la *Cène*. Dans l'élaboration de ces types qu'ont enfantés leurs génies, ils se sont nécessairement inspirés de lignes, de traits,

d'expressions corporelles dont la nature ou l'art leur ont fourni les éléments, mais qu'ils se sont assimilés pour leur donner vie ou éclat, une beauté qui leur appartient en propre. Ainsi, pour réaliser l'œuvre qu'il a conçue dans sa pensée, l'architecte s'empare des droites, des courbes, des paraboles, s'inspire de motifs, utilise des formes qu'il n'a pas à inventer puisqu'elles existent pour les faire entrer, non pas dans un assemblage artificiel et hétéroclite, mais dans l'unité organique de cette structure vivante qui sera marquée de son empreinte, animée de son esprit, qui sera sienne en un mot. Rien d'étonnant à ce que l'analyse y retrouve des ressemblances, des analogies, des apparentements avec tels ou tels détails de différents styles, de diverses époques. Rien de plus juste que d'admirer leur combinaison, leur fusion dans la beauté totale qui s'en dégage. Rien de plus injuste que de ne voir dans cet ensemble où la variété concourt à l'harmonie qu'une grossière disparate, un manteau d'arlequin.

Avec cela qu'il ne suffit pas de rester dans le gothique pour rester dans l'unité, car du lancéolé du XIII<sup>e</sup> siècle au flamboyant du XV<sup>e</sup> il existe de tels écarts que par des emprunts indiscrets et mal fondus on peut aboutir à une œuvre composite, cela s'est vu, amalgame de la plus criante contradiction !

\* \* \*

Autre sujet d'étonnement. Il est des archaïsants qui devant l'emploi du béton armé dans un édifice religieux se lamentent et s'effarouchent. Vous prostituez l'art, s'écrient-ils, en l'industrialisant ! Le béton armé dans une église, fut-il réservé à l'intérieur seulement pour les voûtes et les piliers, ne dut-il apparaître que sous l'émail d'une terra-cotta avec laquelle il fait corps, ainsi qu'on le projette pour la Basilique du Sacré-Cœur, c'est l'abomination de la désolation prédite par le prophète Daniel.

N'en déplaise à ces esprits atrabilaires le « matériau » — daigne le P. de Harveng nous absoudre de ce singulier dont le besoin se fait sentir — le matériau excommunié est en passe de faire fortune et ne cessera, sous les nécessités de l'heure présente, de remporter de belles victoires. J'en atteste la nouvelle Notre-Dame du Raincy, l'église votive érigée en Seine-et-Oise pour commémorer le fameux départ, en 1914, des autos-taxis de Paris qui jouèrent un rôle brillant dans la bataille de l'Oureq et le miracle de la Marne.

Totalement et exclusivement construite en béton armé, en béton brutalement nu, avec sa nef de vingt mètres de largeur sur trente-cinq de profondeur, avec ses voûtes surbaissées et ses nervures arquées portées sur des piliers de onze mètres de hauteur, avec ses travées vitrées qui forment les parois au centre desquelles dix verrières resplendissent successivement sur fond or, rouge, bleu céleste, Notre-Dame du Raincy, chasse lumineuse, Notre-Dame la bétonnée ne vous déplaît, monolithique compact, se soutenant par lui-même sans tirant au dedans, sans arc-boutant au dehors — *sua mole stat* — frappe tous les regards par son élégance et sa hardiesse intérieures, tandis que son merveilleux clocher ajouré, formé de quatre faisceaux de colonnes circulaires superposées, semblable à un orgue monumental dressé en hauteur, donne à la façade principale le plus harmonieux élancement. J'emprunte tous ces détails au distingué chroniqueur de la Revue des Sciences du *Correspondant* (n° du 10 août), M. Francis Marre dont nul ne songera, j'imagine, à récuser la compétence technique et artistique.

Mais, protesteront les contradicteurs, Notre-Dame du Raincy serait bien plus belle si elle avait revêtu la robe éclatante de la pierre blanche de quelque carrière française. Qui donc en doute ? Et si on l'eût construite en marbre de Carrare rehaussé d'or, elle eût été plus belle encore ! Assurément, vous parlez d'or, profond penseur, et puisiez-vous en donner aussi, en donner assez, généreux donateur.

Il est aisé de bâtir des temples de rêve, comme des châteaux en Espagne, mais sous les nécessités impérieuses de l'heure présente force est de compter avec la surélévation des prix de toutes choses, avec les charges d'une main d'œuvre exorbitante. Pour bâtir en pierre Notre-Dame du Raincy, il eût fallu demander deux millions aux souscriptions publiques 600.000 francs ont suffi à créer un temple simple et majestueux. Quand il s'agit de payer une dette de reconnaissance, qui tôt s'acquitte est homme d'honneur, qui donne vite donne deux fois *bis dat qui cito dat*. Pour bâtir en pierre Notre-Dame du Raincy, deux années n'auraient pas vu l'achèvement des travaux, un an a suffi pour la faire en béton.

C'est à quoi ne pensent pas sans doute ces esprits magnifiques, plus prodigieux, peut-être, de paroles que de dons, qui rêvent d'une

Basilique nationale où pierre et marbre remplaceraient brique et béton, ne se souciant pas plus que d'un zeste du coût fantastique de l'œuvre vue à travers le prisme enchanté de l'illusion, et tout disposés au reste à hypothéquer la dette d'honneur que nous avons contractée, nous, envers Dieu et la Patrie, sur les générations à venir... lesquelles en auront perdu la mémoire.

Ne confondez pas, en fin de compte, routiniers rétrogrades et tenants de la tradition, comme la lettre la routine tue, comme l'esprit la tradition vivifie.

J. SCHYRGENS.



## RUSSIE

### Le bolchevisme évolue-t-il ?

Pour vivre, il faut s'adapter ; et il n'est point d'adaptation possible sans évolution. Ne pas évoluer, c'est mourir.

Le comte Kokovtsoff continue, dans la *Revue des Deux-Mondes*, de prédire la fin prochaine du bolchevisme, et il fonde son rassurant pronostic sur l'impuissance organique que montre le régime des Soviets à réaliser aucune évolution ni adaptation aux nécessités de la vie contemporaine.

Le lecteur se souvient sans doute, qu'en 1921, Lénine se trouva forcé d'entrer en accommodement avec les paysans russes et de proclamer son fameux N. E. P., c'est-à-dire le décret qui inaugurerait une *Nouvelle Politique économique*. C'est que la situation était devenue fort mauvaise pour l'autorité soviétique.

Les paysans, fatigués d'avoir à nourrir les autres Russes qui se reposaient ou travaillaient à perte, avaient tellement restreint leur production que tout le pays était menacé de famine. Pour faire taire ces paysans dangereux et les amener à continuer leur travail et le ravitaillement de la Russie, Lénine édulcora les principes du communisme intégral en rendant au commerce intérieur un peu de son ancienne liberté et en remplaçant les réquisitions agricoles par l'impôt en nature. Le découragement des agriculteurs s'en trouva momentanément diminué et leur initiative s'accrut d'abord à proportion.

Mais, en 1923, il est apparu que, par là, Lénine n'avait fait que gagner du temps et que le mal n'avait pas été guéri dans sa racine. Les paysans se plaignent toujours de porter tout le poids des impôts et de ne participer en rien aux largesses financières des Soviets. On jugera que leurs plaintes sont fondées si l'on songe, par exemple, qu'il leur faut donner plus de trois cent trente kilogrammes de farine pour recevoir en échange une paire de souliers, et que, d'une façon générale, le prix des instruments dont ils ont besoin est hors de proportion avec les maigres ressources qu'ils tirent de la vente de leurs produits. Pareil état de choses coupe bras et jambes aux agriculteurs qui de plus en plus se résolvent à ne plus vouloir produire que de quoi ne point eux-mêmes mourir de faim.

Comme l'industrie nationalisée et les transports, au lieu d'être sources de richesses, persistent, de leur côté, à dévorer le budget et à causer du déficit, le paysan russe reste le seul contribuable possible de l'Etat. Or, ce rôle de dupe, il en a assez, et sa colère menace de tourner au désavantage des gouvernants responsables de son affreuse misère.

Un congrès du Parti Communiste Russe s'est donc réuni pour aviser, décréter et, si possible, remédier.

Les congressistes ont d'abord diagnostiqué le mal qui est celui que nous avons décrit plus haut. Trotsky a déclaré qu'il était grand temps que l'industrie et les transports servissent à autre chose qu'à augmenter les dettes de l'Etat ; il a parfaitement reconnu que le défaut de comptabilité, de compétence et de responsabilité était cause de tout le mal ; il a même déclaré qu'un Russe chômeur revenait moins cher à l'Etat avec sa paresse qu'un Russe ouvrier avec son absurde et coûteux travail. Vladimiroff a, d'autre part, concédé que l'industrie privée, dans le champ limité où on lui a permis de faire montre d'initiative, a obtenu de bons et satisfaisants résultats. Tel est le mal.

En attendant de le pouvoir guérir, les congressistes ont aussitôt imaginé un mot qui, à défaut de mieux, pourrait tout de même servir à faire prendre patience.

— « La *Nouvelle Politique Economique* de 1921 n'a pas obtenu les effets merveilleux que nous en attendions, ont-ils dit. Nous allons inventer quelque chose d'autre et de plus efficace. En ce jour, nous décrétons qu'il y a lieu d'inaugurer la *Toute Nouvelle Politique Economique*. »

Cette *Toute N. P. E.* devait consister à restaurer l'industrie et les transports. Malheureusement, ni Lénine qui, entre deux crises de sa maladie, écrivit à ce sujet des articles dans la *Pravda*, ni le congrès communiste d'avril qui délibéra à perte de vue, ne purent rien ajouter de constructif à l'éloquente critique qu'ils firent du mal unanimement reconnu et déploré.

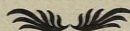
Lénine se contenta de répéter qu'il fallait renforcer le contrôle prolétarien tout en accordant aux compétences industrielles la liberté et l'autonomie nécessaires. Était-ce une nouvelle mitigation proposée aux théories communistes et un retour camouflé aux méthodes traditionnelles ? Lénine était trop malade pour assister au congrès et indiquer lui-même ce qu'il voulait dire.

Réduit à ses seules lumières, le congrès essaya de commenter la parole du maître et d'en tirer des conclusions pratiques propres à relever l'industrie. La droite (Krassine) insista sur la liberté à rendre aux initiatives privées et sur les errements de l'étatisme. Elle avait le bon bout, mais elle ne fut pas assez forte pour obtenir que triomphât son point de vue. La gauche (Larine) appuya sur le contrôle soviétique dont parlait Lénine et elle montra admirablement que le bolchevisme se renierait et se détruirait lui-même en remettant entre des mains bourgeoises la puissance industrielle. « Politique, d'abord ! » disait la gauche, c'est-à-dire politique bolcheviste. Le centre (Kamenev), à qui le nombre de ses délégués remettait la décision, fit comme autrefois l'âne de Buridan. Il ne se décida à aller ni à gauche vers le bolchevisme intégral qui est la ruine au pas de course, ni à droite vers un reniement de la mystique communiste et un retour à l'ancien régime. Il résolut de ne rien résoudre et de s'en tenir au *statu quo*.

Cette impuissance réjouit beaucoup le comte Kokovtsoff qui y voit le signe certain d'une prochaine débâcle bolcheviste.

Cela fait le plus grand plaisir d'entendre annoncer par l'éminent collaborateur de la *Revue des Deux-Mondes*, que le bolchevisme est enfin au bout de son rouleau et que bientôt le monde sera purgé de ces philanthropes affameurs et sanguinaires.

OMER ENGLEBERT.



On s'abonne

à

La revue catholique  
des idées et des faits

38, Boulevard Botanique, Bruxelles

Un an 25 francs ; six mois 15 francs



Etablissements Fr. CEUTERICK, rue Vital Decoster, 60, Louvain.

## Caisse générale de Reports et de Dépôts

SOCIÉTÉ ANONYME

SIÈGE SOCIAL :

BRUXELLES, 11, RUE DES COLONIES, 11

Capital : 20.000.000 Réserves : 22.000.000

TOUTES OPÉRATIONS DE BANQUE :

*Comptes de Chèques et de Quinzaine.*

*Dépôts de Titres et de Valeurs.*

*Lettres de Crédit.*

*Prêts sur Titres.*

*Coffres-Forts.*

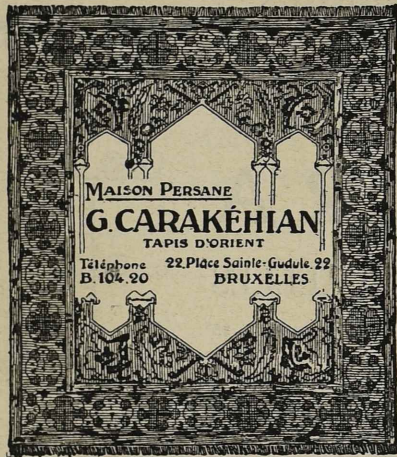
BUREAUX DE QUARTIER :

Bureau A : Place Bara, 4, Cureghem

Bureau B : Parvis Saint-Gilles, 33, Saint-Gilles

Bureau C : Place Saintelette, 26, Molenbeek

Bureau D : Rue de Tongres, 60-62.



## L'ESCAUT

COMPAGNIE D'ASSURANCES MARITIMES

CONTRE

**l'Incendie et**

**les accidents**

**de toute nature**

FONDÉE A ANVERS EN 1821

AU CAPITAL DE **4,200,000 Francs**

Agences dans tout le pays

SIÈGE SOCIAL A ANVERS

**10, rue de la Bourse, 10**

Directeur : N. DIERCXSSENS

## A la Grande Fabrique

**E. Esders**

**26, rue de la Vierge Noire, 26**

**Bruxelles**

Maison fondée en 1877

Téléphone 3003

Diplôme d'honneur à l'Exposition de Bruxelles en 1910.

**Vêtements pour hommes, dames et enfants**

Livrées et uniformes. Vêtements de sports et voyages.  
Lingerie. Bonnetterie. Chapellerie. Ganterie. Chaussures.  
Cannes. Parapluies. Fourrures. Modes.

**CHOCOLAT**

*Le Chocolat  
Duc  
surpasse tous  
les chocolats.*

La Voix de son Maître

La marque qui se trouve sur tous nos Gramophones et Disques.

*C'est le symbole de la suprématie*

—  
Demandez nos Catalogues  
et l'adresse du revendeur le plus proche

—  
**C<sup>ie</sup> française du Gramophone**  
BRUXELLES

51 Avenue de la Porte de Hal  
65, rue de l'Écuyer

**Soleil  
ou  
pluie**

**“NUGGET”**

**lait**

Typographie — Lithographie	<b>VAN CAMPENHOUT Frères et Sœur</b> Maison fondée en 1733	Papeterie — Maroquinerie
FABRIQUE DE REGISTRES	<b>François VANNES</b> Successeur - 13, rue de la Colline, Bruxelles TÉL. 227.64	COPIE-LETTRES
Articles de Bureau	USINE ÉLECTRIQUE : 36, RUE VANDERSTRAETEN	Chapelets — Livres de prières

**LA MAISON DU TAPIS**

**BENEZRA**

RUE DE L'ÉCUYER, 41-43 BRUXELLES

TÉLÉPHONE 271.15

LES PRIX DÉFIENT  
A QUALITÉ ÉGALE  
TOUT CONCURRENCE

TAPIS D'ORIENT, anciens et modernes. MOQUETTES UNIES tous les tons. TAPIS D'ESCALIERS et D'APPARTEMENTS (divers dessins et toutes largeurs). CARPETTES DES FLANDRES et autres (imitation parfaite de l'Orient). TAPIS D'AVIGNON unis et à dessins

ATELIER SPÉCIAL  
POUR LA REPARATION  
DES TAPIS